

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles

59530 Villers-Pol

Tél : 03 27 49 06 37

Mail : mairie.villerspol@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°24 – 2024
Villers-Pol, le 02 avril 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Considérant, les travaux d'assainissement, de la part de Noréade par l'entreprise SARL TLT - 101 Route Nationale - 59540 Inchy, sur le Chemin du Gron et le Chemin de Wult de et à Villers-Pol à partir du 02^e avril 2024 au 31 décembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

VU, les travaux réalisés par Noréade,

VU, l'augmentation du trafic par les usagers qui l'utilisent comme raccourci,

VU, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances,

VU, qu'il est nécessaire de préserver la chaussée et les accotements,

ARRETONS

Article 1^{er} :

- Le Chemin du Gron sera en route barrée dans les deux sens sauf riverains.
- Le Chemin Piérad sera en route barrée dans les deux sens sauf riverains.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à Villers-Pol, le 03 avril 2024

M le Maire,
Olivier YZANIC

